

Politique fiscale
**L'OTR DANS UNE
APPROCHE DE
SENSIBILISATION** P.2

Bilan des accidents de circulation et
de la sécurité pour l'année 2016



Le Ministre Yark

**5.393 CAS
D'ACCIDENTS
DONT 514 DÉCÈS**
LE MINISTRE YARK DAMEHANE PROMET D'ACCENTUER LES
CONTRÔLES AVEC SANCTIONS À LA CIÉ P.7

Jean-Pierre Fabre et l'APG
**ET SI LES ACCORDS
N'ENGAGEAIENT QUE
LEURS SIGNATAIRES ?** P.3

N°517 du 15 Février 2017 / Prix: 250 Fcfa

LE MESSAGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités
www.lemessenger-actu.com

Récépissé N° 259/21/04/HAAC
Maison de la presse, casier N° 61
Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma

Contact: 90 04 71 59
E-mail:
tchaboremessenger@yahoo.fr
Imprimerie: La Colombe

Renforcement des capacités
nationales en ressources humaines
**L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ SIGNE
UN PARTENARIAT AVEC LA
CHAMBRE DES NOTAIRES DU
TOGO** P.2



Jean-Pierre Fabre

Tchabouré Gogué

Me Apévon Dodji

Rapprochement CAP2015 et le Groupe des six(6)
**« PSEUDO » OPPOSANTS, « UN LIÈVRE » DU
POUVOIR DANS L'OPPOSITION ETC...**
**DES DÉCLARATIONS DE FABRE QUI FAUSSENT DÉJÀ LES BASES D'UN
RAPPROCHEMENT SINCÈRE** P.3

Financement de l'habitat dans l'espace UEMOA



Echange de documents entre M. Christian AGOSSA (à droite), Directeur Général de la CRRH-UEMOA et Jindong HUA Vice-Président en charge de la trésorerie de la SFI

**LA CRRH-UEMOA
REÇOIT LE SOUTIEN
DE LA SFI D'UN
MONTANT DE 1,25
MILLIARD FCFA** P.6

**PITANG TCHALLA, le président de la Haac
à propos du dossier lfc/city fm**



PITANG TCHALLA

**« Si la HAAC ne prend
pas cette initiative,
de quel droit
sanctionnerait-on
les autres violations
de cette loi? »** P.4

Renforcement des capacités nationales en ressources humaines L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ SIGNE UN PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU TOGO

Dans le souci du renforcement des capacités nationales en ressources humaines à travers une formation de qualité et le développement de compétences professionnelles, l'Université de Lomé et la Chambre des Notaires du Togo ont signé un accord de partenariat ce lundi 13 février 2017 à la présidence de l'Université de Lomé.

Cette cérémonie de signature a été présidée par le Président de l'Université de Lomé Dodzi KOKOROKO et le président de la Chambre des Notaires du Togo, Maître Daniel Ekoué DOSSEH en présence du Vice Président de la Chambre Internationale des Notaires pour l'Afrique, Maître Tchassona Traoré ainsi que des chefs de département, des services généraux de l'UL et de plusieurs notaires

nationaux et internationaux.

Le protocole d'accord porte essentiellement sur trois axes stratégiques à savoir, l'élaboration de programmes scientifiques de formation en Droit ; la formation théorique et pratique des étudiants en Droit et la formation continue des notaires et leurs collaborateurs.

A travers cette convention de partenariat, la Chambre des Notaires du Togo participera à la formation des juristes et à la définition des curricula de formation dans les filières de droit à l'université de Lomé sans oublier les cours, séminaires et conférences que les notaires pourront donner aux étudiants en Droit de l'université de Lomé sur des thèmes spécifiques et pertinents. Cet accord offre également l'opportunité aux étudiants



Paraphe des documents

de l'université de Lomé de bénéficier des stages dans les cabinets des notaires du Togo pour la phase pratique de leur formation.

Le président de l'Université de Lomé, Dodzi KOKOROKO a saisi cette occasion pour remercier la CNNT et son président pour cette collaboration et espère que de ce partenariat, sorte le

meilleur pour le bien des étudiants togolais et surtout le développement du Togo.

Les deux parties ont mis un accent sur le problème du foncier qui est un sérieux problème au Togo et qui pourrait être résolu avec cette coopération dans la mesure où, les notaires sont les ordonnanciers du sceau national.

La convention sera évaluée annuellement, à la fin de chaque année universitaire en vue de s'assurer de sa bonne mise en œuvre.

La cérémonie a pris avec les échanges de cahiers de charges ainsi qu'une remise symbolique du code notarial et un ouvrage intitulé "Les successions en Europe", à l'université de Lomé.

Selon le vice Président de la chambre internationale des notaires pour l'Afrique, Maître Tchassona Traoré, le document sur "Les successions en Europe", qui règle définitivement la question de successions en Europe, règle ce problème en Afrique où il se pose avec acuité. La connaissance et l'application de ce document vient ainsi régler le problème de succession qui est un fléau en Afrique.

JCB

Politique fiscale

L'OTR DANS UNE APPROCHE DE SENSIBILISATION

Le lundi 13 Février 2017 dernier s'est ouvert un atelier de formation des chefs divisions et d'agences de l'Office Togolais des Recettes (Otr) à Lomé. Portant sur le thème « Le développement du civisme fiscal », cet atelier des formateurs a pour objectif de renforcer les capacités des agents de l'OTR en matière de politique fiscale et dont la finalité est d'amener les contribuables à s'acquitter volontairement de leurs impôts.

L'Office togolais des recettes (Otr), dans le souci d'atteindre son objectif qu'est le développement du pays à travers la collecte des impôts et des taxes, n'a cessé multiplié des stratégies à mettre en place. Afin d'amener les contribuables à s'acquitter volontairement de ce devoir, qu'est le paiement des impôts et taxes, l'Otr choisi la stratégie de sensibilisation.

C'est dans ce cadre qu'une quarantaine de chefs de divisions venus de divers horizons du pays, sont rassemblés depuis lundi à

la Direction des services douaniers au Port autonome de Lomé pour être formés. Ces derniers auront à leur tour la lourde tâche d'aller expliquer aux populations l'importance des impôts dans la politique de développement que les autorités togolaises ont enclenché.

« Le civisme fiscal, c'est d'amener nos contribuables, nos frères et sœurs et les entreprises à s'acquitter de leurs contributions et de leurs obligations fiscales », a expliqué M. Tchodié Philippe, Commissaire des services généraux, représentant le



Les participants

Commissaire Général de l'OTR. Pour lui, il s'agit pour les participants d'échanger entre eux, puis avec des experts internationaux afin



Table d'honneur

que la collecte des impôts soit facilitée.

Plusieurs thématiques seront abordés durant les 10 jours que va durer la formation et porteront sur les différents aspects du civisme fiscal, comment faire comprendre au citoyen lambda, qui est un

impôts ? Qu'est-ce qu'il faut faire en cas de contrôle fiscal ? Quel comportement faut-il adopter ?... etc ...

Ce projet dénommé « *Projet d'appui à la gouvernance fiscale* » dont l'un des volets importants se trouve être la sensibilisation de la population et les entreprises togolaises à une contribution volontaire aux impôts et aux taxes, est une initiative du gouvernement togolais appuyée par la Banque Africaine de Développement (BAD).

Pour Abdoulaye Niane, Expert-Formateur, c'est dans le souci de faire comprendre aux citoyens que l'impôt n'est pas du domaine de l'arbitraire, mais qu'il s'agit de mettre en commun les moyens financiers pour construire

un pays, que cette démarche du gouvernement togolais était importante et nécessaire.

La mise en œuvre du Projet d'appui à la gouvernance fiscale (Pagfi) répond aux besoins de l'Otr d'éradiquer la fraude et l'évasion fiscale, mais aussi de rationaliser les procédures fiscales et douanières, afin d'accroître de façon substantielle la collecte des recettes de l'Etat. Cet engagement du Togo dans l'assainissement des finances publiques et le renforcement de la gouvernance fiscale est accompagné par la BAD) à travers un protocole d'accord de don et de prêt de plus de 12 milliards de francs CFA.

Le projet qui sera exécuté sur 4 ans vient compléter les interventions de la BAD au Togo à travers les projets PARCI1 et PARCI2 qui ont apporté un appui considérable dans la mise en place et l'opérationnalisation de l'OTR.

La formation prend fin le 24 février prochain.

Assoupi B.

Rapprochement CAP2015 et le Groupe des six(6) « PSEUDO » OPPOSANTS, « UN LIÈVRE » DU POUVOIR DANS L'OPPOSITION ETC... DES DÉCLARATIONS DE FABRE QUI FAUSSENT DÉJÀ LES BASES D'UN RAPPROCHEMENT SINCÈRE

Depuis plusieurs jours, c'est l'union de l'opposition qui fait la une des différents médias dans le pays. Cette union annoncée pour se réaliser entre le groupe des six qui compose, les partis politiques comme, ADDI, les FDR, les Démocrates, le Togo Autrement, le MCD et le Parti des Togolais ; et CAP2015 qui regroupe l'ANC, la CDPA, les DSA, le PSR, UDS-Togo semble se préciser et ne serait qu'une question de temps, à en croire certaines déclarations des personnes dites avisées et reprises par les médias. Mais par contre certains observateurs de la scène politique togolaise y voient déjà une démarche vouée à l'échec. Ceux-ci s'appuient sur les dernières déclarations du président national de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), Jean-Pierre Fabre qui pour eux ne sont pas de nature à favoriser une cohésion durable de ce rapprochement en vue.

« Même si ce rapprochement venu à avoir lieu, il n'est pas certains qu'il dure dans le temps », déclare un responsable politique qui n'est ni dans l'un ou l'autre camp qui s'apprête à s'unir.

En effet, plusieurs signaux indiquent une difficile aventure entre le groupe des six et CAP2015.

Le parti ADDI (Alliance des Démocrates pour un Développement intégral) du professeur Aimé Gogué qui fait partie aujourd'hui du groupe des six, avait déjà fait partie de CAP2015. Son départ de ce dernier regroupement est dû aux nombreuses incompréhensions dans les stratégies à mener pour le combat, mais aussi et surtout, la gourmandise et comportement suspicieux dont ont fait toujours



Jean-Pierre Fabre

Tchabouré Gogué

Me Apévon Dodji

montre les responsables de l'ANC. Même si M.Tchabouré Gogué, par sagesse a voulu ne rien dire au sujet de ce qui l'a opposé à Fabre et donc entraîné son départ de CAP2015, plusieurs de ses proches n'ont jamais cessé de dénoncer le zèle et le diktat auxquels leur chef était souvent soumis. Obligé d'aller à l'encontre de ce que lui disait sa conscience, Tchabouré Aimé Gogué va finir un matin par annoncer son départ de CAP2015 et faire cavalier seul.

Aujourd'hui, le voilà dans un autre regroupement pour s'unir avec le même qu'il a dénoncé il y a quelques mois. En outre, M. Gogué a toujours été soupçonné par l'ANC et ses responsables, comme plusieurs autres d'ailleurs (Gerry Taama du NET, Abass Kabou du MRC, le PDP de Kgbara), comme faisant le jeu du pouvoir.

En déclarant, qu'il ne voulait pas de « pseudo » opposants, Fabre remet en scelle son attitude consiste à douter des autres, semant ainsi un climat de suspicion. La suite, et on l'a toujours vu, se sont des

regroupements qui finissent par se disloquer.

« Il ne suffit pas de se proclamer de l'opposition, il faut que dans votre attitude quotidienne, on constate que vous êtes de l'opposition. Il ne faut pas être un lièvre du pouvoir dans l'opposition. Il ne s'agit pas de se fondre dans un groupe si ce n'est pas possible » laisse entendre Fabre.

Qui est « pseudo » opposant, qui est « un lièvre » du pouvoir dans l'opposition, aux yeux de Fabre ? Autant d'interrogations qui pourraient faire fausser déjà les bases de ce rapprochement.

Par ailleurs, Fabre reste aujourd'hui Fabre. Il n'est pas prêt à abandonner ses pulsions tintées de zèle qui le conduisent à toujours mépriser ses semblables et ses compagnons.

Et ils sont nombreux ces observateurs qui pensent que le leader de l'ANC, s'appuyant sur son statut de chef de file de l'opposition, ne voudra jamais laisser qu'un autre leader parle au nom du regroupement qui pourrait naître si ce n'est lui.

« Sa propension à écraser les autres est aujourd'hui d'un niveau tellement élevé qu'il fera en sorte que ce soit lui ou personne », pense quelqu'un de la société civile qui dit avoir travaillé avec Fabre plusieurs fois lorsqu'il s'agit de la crise politique au Togo.

« Les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets », dit-on souvent.

Et si aux yeux de plusieurs observateurs et de bon nombre de responsables politiques, les causes de l'échec de l'union de l'opposition résident dans ce climat de suspicion qui a toujours régné entre les responsables de partis politiques et particulièrement du comportement de Jean-Pierre Fabre et de son parti l'ANC à vouloir toujours imposer, il va sans dire qu'au vue de ces déclarations, les bases d'un rapprochement sincère sont déjà faussées. Et même, si pour éviter des critiques, Fabre accepter collaborer pour arriver à un rapprochement, cela ne durera pas pour voir chacun reprendre sa route.

Ounatchin

Jean-Pierre Fabre et l'APG

ET SI LES ACCORDS N'ENGAGEAIENT QUE LEURS SIGNATAIRES ?

La commission de réflexion sur les réformes politique a entrepris une série de rencontres avec les responsables de partis politiques la semaine dernière. L'objectif est de recueillir les propositions et avis de ces formations politiques en vue de mener de façon globale les réformes politiques qui font objet de discorde. Et c'est dans ce cadre qu'une délégation de l'institution que préside madame AWA Nana-Daboya a rencontré les responsables de

l'Alliance Nationale pour le Changement(ANC) courant la semaine écoulée. Ces derniers à en croire les médias ne seraient pas allés par quatre chemins pour indiquer à la délégation de la commission, le chemin à suivre et qui était la seule alternative dans leur entendement, pour aboutir les réformes. Ce chemin, c'est bien l'Accord Politique Global(APG) signé le 20 août 2006 qu'il faut mettre en œuvre et rien d'autre.

En faisant une telle déclaration, Jean-Pierre

Fabre et les siens ont semblé oublier que les temps ont évolué et si même il fallait s'appuyer sur l'APG, il serait bon de l'adapter à cette évolution du temps.

Mais ce qui a surpris plus d'un et particulièrement les observateurs de la vie politique au Togo, c'est l'insistance dont font preuve Fabre et son parti sur l'application de l'APG, alors que l'on se souvient que cet APG avait été décrié par les mêmes.

Par ailleurs, il nous en souvient que c'est ici au

Togo que l'opposition a laissé entendre qu'elle n'était pas liée aux termes d'un accord qui avait été signé entre une partie d'entre elle et le pouvoir d'alors. Et cette phrase, « les accords n'engagent que leurs signataires », sortie de la bouge d'un membre de l'opposition en l'occurrence le professeur Léopold Gnininvi, aujourd'hui en retrait, reste toujours vivace dans les esprits. Cette phrase dont la conséquence de sa prononciation a été la remise en cause d'un accord

qui allait permettre les protagonistes au plan politique de trouver un terrain d'entente et faire évoluer le pays.

Aujourd'hui, c'est UNIR qui est au pouvoir et non le parti qui avait signé l'APG pour lequel Jean-Pierre Fabre jure à tout prix et veut son application. En outre, l'ANC n'est pas signataire de l'APG, et donc ne devrait se prévaloir de cet accord, car « les accords n'engagent que leurs signataires ».

LM

PITANG TCHALLA, le président de la Haac à propos du dossier lfc/city fm « Si la HAAC ne prend pas cette initiative, de quel droit sanctionnerait-on les autres violations de cette loi? »

L'affaire qui fait bruit dans le monde médiatique depuis quelques jours dans le pays, c'est bien celle relative au retrait des fréquences de la télévision « La Chaîne du Futur », communément appelée LCF et de la radio « City FM », les deux médias appartenant, au groupe Sud Média.

Le 06 février dernier, la Haute Autorité de l'Audio visuel et de la Communication (HAAC), a pris la décision de retirer à ces deux médias, les fréquences d'émission. Raison évoquée, les deux médias ne sont pas en règle avec l'institution dans la constitution des dossiers.

Depuis ce jour, c'est le tôle général. Des réactions des organisations de presse aussi bien du pays qu'à l'internationale fusent partout pour condamner la décision. Une marche a été même organisée à cet effet hier à Lomé pour dit-on exiger la réouverture des deux médias.

Pitang Tchalla, Président de la HAAC, celui par qui la décision a été prise, et celui par qui, l'on n'est parvenu à la dépénalisation du code de la presse et de la communication au Togo, est sorti de son silence. Dans un entretien que ce dernier a eu avec notre confrère du quotidien « Forum de la Semaine », il donne les raisons qui ont conduit l'institution qu'il dirige à retirer les fréquences à LFC et à City fm. Pour lui, la décision prise n'a rien à avoir avec un quelconque courage de sa part. C'est plutôt une question de régulation.

Voici l'intégralité de cet entretien que nous vous proposons

Forum de la Semaine: Monsieur le Président, vous venez de prendre une décision difficile en retirant les fréquences à la télévision Chaîne du Futur (LCF) et à la radio City Fm qui émettent depuis une dizaine d'années. Pour certains c'est un acte courageux qui vient mettre fin à une situation d'illégalité dans laquelle se trouvent ces deux médias et pour d'autres c'est un acte complètement illégal. Monsieur le Président, qu'est-ce qui justifie cette décision aussi lourde de conséquences qui continue de faire couler beaucoup d'encre et de salive avec des condamnations venant du monde de la presse et de la société civile tant sur le plan national qu'international?

PitangTchalla: Courage ? Ce n'est pas une question de courage. C'est une question de régulation. L'article



PITANG TCHALLA, Président de la HAAC

130, 3ème alinéa de la constitution stipule que "la HAAC est compétente pour donner l'autorisation d'installation de nouvelles chaînes de télévision et de radios privées". Alors si un organe émet sans autorisation de la HAAC, c'est cette dernière qui a compétence à arrêter l'illégalité. Je réaffirme que ces deux chaînes n'ont pas reçu d'autorisation de la HAAC et comme tel, existaient illégalement.

L'article 24 de la loi organique spécifie que la HAAC est compétente pour accorder les autorisations d'installation et d'exploitation des chaînes de radios et de télévisions. Dans le cas d'espèce, il est manifeste que les chaînes dont vous parlez ne sont pas en règle vis-à-vis de la Haute Autorité. Nous sommes dans un Etat de droit et qui dit Etat de droit dit exigences. La HAAC prend donc ses responsabilités dans le respect de ses prérogatives. Parfois le remède fait plus mal que la maladie.

On nous a brandi une décision d'un prédécesseur mais il n'y a aucun dossier qui justifie cette démarche. Peut-on aujourd'hui, sous prétextes qu'on a déposé des dossiers, prétendre que la situation est normalisée ? Nous disons non et disons qu'il faut initier un nouveau dossier. Si la HAAC ne prend pas cette initiative, de quel droit sanctionnerait-on les autres violations de cette loi. Certains n'hésitent pas à parler avec légèreté de la décision de la HAAC comme une entrave à la liberté d'expression, oubliant volontairement que près d'une dizaine de télévisions privées diffusent librement au Togo, alors qu'il n'y a que quelques mois que certains pays de la sous-région ont accepté l'ouverture de leur espace audiovisuel par un cahier de charges très contraignant autorisant moins de cinq projets de télévisions privées. Donc en matière d'exercice et de garantie de la liberté d'expression, le Togo est bien en avance sur la classe. Le code de la presse et le paysage médiatique national en font foi.

F.S.: On signale par ailleurs que plusieurs dossiers, auraient disparu à la HAAC....

P.T: Faux. En 2012, il était question de renouvellement de convention obligatoire pour les médias audiovisuels. C'est à cette occasion que la HAAC s'est rendue compte qu'elle ne peut pas renouveler, car il n'y a pas de dossier. On a argué en son temps que le Président de la République en est le propriétaire et on ne pouvait pas aller lui demander les dossiers. Qu'à cela ne tienne. Selon la loi, le chef de l'Etat ne peut pas avoir une chaîne. Je confirme qu'elle est illégale. Et comme il n'y a aucun dossier, il n'y a pas de traçabilité. Cette argumentation signifierait qu'il y a eu violation de la réglementation en ce qui concerne les propriétaires. Et nous disons donc que c'est un nouveau dossier qu'il faut reprendre tout simplement.

F.S.: D'aucuns soutiennent que les deux organes avaient participé à l'appel d'offres de 2007. Les responsables de LCF ont même exhibé une quittance d'achat du dossier d'appel d'offres...

P.T.: C'est faux, puisque nous avons la liste des médias qui y avaient participé. On va jusqu'à faire l'amalgame, toujours dans le souci de tromper son monde que « Groupe Sud Media », « Media Sud », « Lcf », « Radio Sud » etc, c'est la même chose. Je ne suis pas un spécialiste de la question mais tous ces médias ne figurent pas sur la liste pour l'attribution des fréquences en 2007.

F.S.: Comment justifier donc les documents que les responsables de LCF et City Fm brandissent ?

P.T: Je ne vais pas douter de leur authenticité. Mais nous à la HAAC nous sommes formels, il n'y a aucun dossier.

F.S: Nous avons appris de sources proches du dossier qu'en 2015, les responsables du Groupe Sud Media ont déposé un dossier qui serait au point et qu'ils auraient payé les frais y afférents?

P.T.: Je peux vous dire qu'avant même qu'une demande de dossier ne soit acceptée pour étude, il y a le paiement de "cent mille francs pour frais de dépôt de dossier de demande d'autorisation d'installation et d'exploitation de télévision", frais payés le 22 mai 2015. Cela vient confirmer que les deux médias existaient illégalement depuis 2007. Il n'y a aucun dossier relatif à la création de ces deux chaînes. Ça veut dire que c'est un nouveau processus qui doit démarrer, ce que monsieur Abaki n'accepte pas.

F.S: Monsieur le Président, l'institution que vous présidez a été un tout petit peu secouée par cette décision. Un des membres a contesté la décision et va plus loin en saisissant la Cour Suprême. Quel sera le sort que la Cour suprême va réserver à votre décision?

P.T.: Les divergences au sein de la mandature sont normales et à l'honneur de ceux qui ont fait confiance à cette équipe en tenant compte du pluralisme d'opinions. Mais après les débats parfois houleux, une décision est prise et elle engage toute la mandature. Généralement, en tant que président, je privilégie le consensus. Dans le cas d'espèce, nous avons appliqué la procédure et les neuf membres ont participé aux débats et personne n'a boycotté la décision finale. Les chantages, intimidations et menaces actuels n'y peuvent rien, les membres ayant décidé en accord avec leurs intimes convictions. L'affaire étant pendante devant la Cour Suprême, nous ne pouvons pas nous étendre là-dessus.

F.S.: Et au sein de la HAAC, quelle est désormais l'ambiance ? Est-elle désormais divisée, l'institution que vous présidez ?

P.T: Il n'y a pas de crise interne à la HAAC; elle fonctionne normalement et je félicite les collègues ainsi que le personnel pour la sérénité, la sagesse et l'esprit d'équipe dont ils font preuve. La seule déception, c'est de voir " les secrets dehors". Mais nous faisons confiance à la Cour Suprême et nous constituons plus que jamais une équipe décidée à remplir sa mission.

Quant aux condamnations, nous les comprenons, car il y a une campagne très forte pour faire accepter le fait accompli, auquel cas, se serait trahir la mission dévolue à la HAAC.

F.S.: Justement certains observateurs parlent du droit acquis et qu'on devrait s'employer plutôt à légaliser la situation ainsi créée. Ne faut-il pas voir sous cet angle cet épineux dossier ?

PT: Est-ce parce qu'une situation illégale aurait perduré pendant longtemps qu'elle devient légale ? Est-ce que c'est parce qu'on a seriné un mensonge pendant longtemps qu'il deviendrait vérité ? Nous disons non et soutenons qu'il faut mettre un terme à cette situation et permettre qu'elle devienne normale et régulière.

Je vous remercie.

Propos recueillis par
Dimas DZIKODO

Source : Forum de la semaine
du lundi 13 février 2017

Lu sur le net !

COMMENT AIME-T-ON À 40 ANS ? (suite & fin)

« C'est autour de 40-45 ans que la différence entre les sexes sur le plan de la sexualité et du romantisme est la moins grande. L'homme qui sent la force de sa "génitalité" diminuée légèrement et qui découvre tout le monde de la sensualité et du romantisme est un bien meilleur amant qu'à 20 ans, moment où son cerveau baigne dans la testostérone. Pour la femme, la "sexualité génitale" peut devenir davantage un but qu'une conséquence. Elle a moins besoin de tous les préliminaires et attentions nécessaires pour se mettre dans le "mood sexuel". Elle peut maintenant rechercher le plaisir pour le plaisir et plus seulement celui subordonné à l'amour".

La vision de l'amour à 40 ans

"A 40 ans, la vision de l'amour est réaliste et moins idéaliste qu'à 20 ans. Tu as appris à te connaître et à comprendre que "ce qui te fait des papillons dans le ventre" ne correspond pas forcément à des besoins profonds, de profondeur d'âme et de spiritualité. Tu es amené à voir les gens différemment, ce qu'ils peuvent apporter et leur limites aussi", soutient Bruno. Pour Rénate, la vision de l'amour est la même qu'à 20 ans. "J'ai toujours les mêmes rêves d'une relation avec un homme, de se voir par envie. L'homme de ma vie, c'est celui qui me fait rêver, me protège, me fait me sentir femme". Quant à Ghislain, il croit en l'amour mais il croit aussi au coup de foudre. Cela lui est tombé dessus. "Le coup de foudre est très fort mais ça ne dure pas. Ce qu'il y a autour n'existe plus. Tu vois juste la personne. Il y a quelque chose de chimique : le simple fait de regarder la personne, tu la comprends sans parler. Mais avec le temps, l'alchimie s'atténue et tu commences à voir la personne comme elle est et tu te réveilles. De façon plus générale, pour aimer, il faut qu'il y ait une attirance sexuelle. Cela fait partie des critères obligatoires".

L'analyse d'Yvon Dallaire

"Beaucoup d'hommes et de femmes associent encore à 40 ans l'amour à la passion. La passion est involontaire, impulsive et a été mis dans le corps de la femme et de l'homme pour les pousser l'un vers l'autre afin d'assurer la survie de l'espèce. L'humain en a fait une fonction érotique au-delà de la fonction reproductive.

L'amour est une décision que l'on prend une fois que l'on connaît la personne qui habite le corps qui nous a tant attiré et tant fait vivre des sensations intenses, des émotions extraordinaires ainsi que des fantasmes d'un bonheur éternel. L'amour est basé sur la compatibilité, la passion sur des différences".

La vision du couple à 40 ans

"Pour s'engager en couple, il y a un besoin de maturation. A 20 ans, on a une vision du couple dans ce qu'il peut avoir de fusionnel et d'intense, fait de beaucoup d'artifices. Le couple à 40 ans se construit plus dans l'écoute et la bienveillance : écoute d'un besoin physique et psychique. On va pouvoir sentir ce que peut apporter l'autre plus dans le concret et le palpable. Les critères s'affinent avec l'âge. La sélection est plus proche de la réalité", considère Bruno. Pour Céline et Ghislain, le couple est un ensemble de tout. C'est une harmonie dans toutes les situations. Le plus important est de se sentir aimé. Chacun donne du sien pour qu'il y ait un équilibre. Rénate a davantage envie de fusion. "J'ai besoin d'un ancrage, du romantisme. Il n'y a pas de compromis possible : on n'est pas ensemble à moitié".

L'analyse d'Yvon Dallaire

"Que ce soit à 20 ans ou à 40 ans, il ne faut pas oublier que le couple n'est pas fait pour rendre heureux. Il faut cesser de croire que si je rencontre mon "âme sœur" (appellation moderne du prince et de la princesse charmante), qu'on communique et que l'on fait l'amour, cela nous rendra heureux pour le reste de notre vie. Le couple est un creuset pour générer des crises (dues aux différences des deux partenaires) et nous confronte à des problèmes dont la majorité est insoluble. C'est la façon dont on négocie des ententes à "double gagnant" et que l'on passe à travers les crises qui constituent le pronostic de l'évolution des couples".

Céline Clémentz

HISTOIRES DROLES

C'est un ouvrier qui appelle son patron...

- Patron, patron, je ne peux pas venir aujourd'hui, j'ai mal aux jambes, aux bras, à la tête, partout quoi !

Alors, son patron réplique :

- Ce que je fais dans quand j'ai la même chose que toi ; je demande à ma femme

qu'elle me fasse une pâtisserie... alors mon cher, essaye cela et rappelle moi dans deux heures pour me confirmer que tu vas venir travailler....

Alors, l'ouvrier rappelle deux heures plus tard....

- Patron, patron... Ça marche... j'ai pu mal aux jambes, pu mal aux bras,

pu mal à la tête... j'arrive travailler....

Le patron tout fier de son conseil lui répond :

- Alors, tu as suivi mon conseil à la lettre ?

- Oui patron, répondit l'ouvrier, en passant, t'as vraiment une sacrée belle maison !

C'est un plongeur avec ses bouteilles qui est en train de contempler la faune sous-marine.

Il en est à -15 mètres lorsqu'il remarque un gars à côté de lui, en apnée... Aucune bouteille d'oxygène ou quoi que ce soit de l'équipement du plongeur traditionnel.

Le plongeur bouteille descend alors à -20 mètres mais se fait rapidement rejoindre par l'apnéiste.

Alors, un peu vexé, le plongeur descend à -30 mètres... mais ne tarde pas à voir le gars en apnée se rapprocher de lui.

Énervé, il saisit sa craie et son petit écritoire hydrofuge et il écrit :

- QU'EST-CE QUE VOUS FOUTEZ SI BAS SANS ÉQUIPEMENT ?

Et l'autre lui prend la craie et écrit :

- JE ME NOIE, CONNARD !

maison !

Trois ingénieurs informaticiens se retrouvent ensemble au lavabo après être allés aux toilettes.

Le premier fait couler l'eau pendant 5 minutes, utilise la moitié de la réserve de savon liquide, se frotte énergiquement les mains et les essuie longtemps en

utilisant la moitié de la réserve de serviettes.

- "Nous, chez Windows, on est très minutieux."

Le deuxième utilise très peu d'eau, quelques gouttes de savon liquide, se frotte énergiquement les mains et les essuie avec une demi-serviette.

- "Nous, chez Apple, on est

très minutieux, et en plus, on est économe."

Le troisième semble distrait. Les deux premiers le regardent, et lui demandent, consternés : "Vous ne vous lavez donc pas les mains?"

- "Nous, chez Linux, on se pisse pas sur les doigts."

Méditons ... !

« Tout homme, quel qu'il soit, riche ou pauvre, même s'il se croit handicapé, même s'il l'est réellement, peut à partir de son potentiel, bâtir l'homme qu'il doit devenir. En lui, la force vitale peut vaincre tous les obstacles. Cesse donc d'envier les richesses des autres, on ne se construit pas avec des manques. Au contraire, reconnais et accepte ton « capital ». L'important n'est

pas ce que tu possèdes, mais ce que tu en fais. Il ne suffit pas que tu reconnais et acceptes ce que tu as, il faut également t'en réjouir. Tu dois t'aimer toi-même sous peine de te traîner une vie entière, perpétuel insatisfait, te supportant « à contre-cœur », et te mettant ainsi dans l'incapacité d'aimer les autres.

Michel QUOIST

PHARMACIES DE GARDE du 13/02/2017 au 20/02/2017

AKOFA(AMOUTIVE)	22210097	*BONTE*(SEGBE-WONYOME)	92948440
CENTRE(ASSIVITO)	22218330	*DJIDJOLE*(DJIDJOLE)	22256512
CHATEAU D'EAU(BE-CHATEAU)	22215751	*MILLENAIRE*(ADIDOADIN)	22516431
KPEHENOU(BE-KPEHENOU)	22213224	*VERTE*(KLIKAME)	22250326
ADJOLOLO(ADJOLOLO)	22210513	*ENOULI*(AGBALEPEDOGAN)	22259068
PATIENCE(TOKOIN-GBADAGO)	22216094	*DIEUDONNE*(AGOE-TELESSOU)	23380744
GBOSSIME(GBOSSIME)	22225050	*OSSAN*(LIMOUSINE-AVEDJI)	23384425
JUSTINE(TOKOIN-HABITAT)	22210001	*LE-SHAMMAH*(ADIDOGOME-AMADAHOME)	22469350
PROSPERITE(AUBA)	23388425	*AGOE-NYIVE*(AGOE-NYIVE)	22258338
LE JOURDAIN(WUITI)	22615614	*ESPACE VIE*(AGOE-LOGOPE)	22328720
FRATERNITE(HEDRANAWOE)	22268155	*APOU ANTOINE*(AGOEASSIYEYE)	22191215
APOTHEKA(KEGUE)	22615757	*MAWUNYO*(AGOE-SOGBOSSITO)	22423464
RAOUDHA(ATTIEGOU)	22613939	*DIVINA GRACIA*(AGOE-FIOVI)	22457969
MISERICORDE(BE-KPOTA)	23384762	*LE DESTIN*(BAGUIDA-ECOBANK)	22411541
LE PROGRES(ZORRO BAR)	22358655	*HYGEA*(BAGUIDA-AFANOUKOPE)	22273636
ELI-BERACA(ADIDOGOME)	22512282		
LA REFERENCE(ADIDOGOME-MADIBA)	23202415		

Financement de l'habitat dans l'espace UEMOA

LA CRRH-UEMOA REÇOIT LE SOUTIEN DE LA SFI D'UN MONTANT DE 1,25 MILLIARD FCFA

Un accord de prise de participation a été signé le jeudi 9 février 2016 à Lomé dans la capitale togolaise, entre la Société Financière Internationale (SFI) et la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA).

Ledit accord qui marque l'entrée de la SFI dans le capital de la CRRH-UEMOA et paraphé côté SFI par son Vice-Président en charge de la trésorerie, M. Jindong HUA, et côté CRRH-UEMOA par son Directeur Général, M. Christian AGOSSA, permettra à la SFI, non seulement d'accompagner les nobles ambitions de la CRRH-UEMOA en matière de financement dans le domaine de l'habitat, mais aussi de s'impliquer davantage dans son développement.

Cette participation d'un montant de 1,25 milliards de fcfa, va contribuer à changer selon le Vice-Président de la SFI, la vie des populations. Pour lui, le moment est propice pour créer les logements dans la région, car « un logement a d é q u a t i m p a c t e positivement sur la création de la richesse », a-t-il laissé entendre. Il s'est ensuite réjoui de cet accord qui intervient au moment où la région a besoin d'une stabilité sociale.

« la SFI se réjouit de ce partenariat avec la BOAD et la CRRH-UEMOA. Ceci est parfaitement en phase avec notre double objectif de mettre fin à l'extrême pauvreté et de promouvoir une prospérité partagée, car le secteur de l'habitat contribue à la réduction de la pauvreté à travers la création d'emplois ; il faut ajouter que le bien immobilier est aussi, souvent, le principal patrimoine pour de nombreux ménages », a laissé entendre, Jindong HUA.

Auparavant, c'est le Directeur Général de la CRRH-UEMOA, Christian AGOSSA qui a pris la parole au nom de son institution, pour dire merci à la SFI pour cet engagement et surtout pour la confiance faite à l'institution qu'il dirige.

En effet, la zone UEMOA fait face à un déficit de logements important, estimé à environ 3,5 millions d'unités. Ce



Paraphe des documents, à gauche Gavin Wilson et à droite le Vice Président de la BOAD Bassary TOURE

déficit pourrait augmenter, vu les taux de croissance de la population et de l'urbanisation estimés à 2,5% et 3,5%. En apportant son appui à la CRRH-UEMOA, la SFI contribuera à l'expansion du marché du logement dans la sous-région, en facilitant l'accès au financement de l'habitat, en favorisant les réformes et en développant l'expertise locale. Et pour Christian AGOSSA, le partenariat qui vient d'être signé va leur permettre de renforcer non seulement leur actionnariat, mais aussi de mobiliser davantage de ressources pour accroître leur capacité de refinancement des prêts au logement consentis par les banques actionnaires.

« C'est également une consécration de l'efficacité de notre modèle d'intervention », a-t-il déclaré.

M. Christian AGOSSA a estimé que « l'arrivée de la SFI au capital de la CRRH-UEMOA sera bénéfique à plusieurs égards. D'abord financièrement c'est une participation qui permettra de renforcer les bases de l'institution notamment ses fonds propres qui sont pour un établissement financier à caractère bancaire, un élément important de la prise de risques. Ensuite, la SFI vient avec son expérience et celle de sa maison mère, la Banque Mondiale, de la résolution des questions du logement sous d'autres cieus dont nous pourrions bénéficier pour mieux servir nos populations dans leur

quête d'un logement décent à des conditions de durée et coûts compétitifs. Enfin, la présence de la SFI renforcera davantage la crédibilité de la CRRH-UEMOA auprès des investisseurs auprès desquels elle mobilise des ressources pour ses refinancements ».

l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), qui ont œuvré avec la BOAD, à la création de la CRRH-UEMOA, et facilitent encore son fonctionnement.

La CRRH-UEMOA est une initiative régionale portée par la Banque Ouest Africaine de



Photo de famille

Pour le Vice-Président de la Banque Ouest Africain de Développement (BOAD), M. Bassary TOURE, « en prenant une participation de 1,25 milliard de FCFA au capital de la CRRH-UEMOA, la SFI devient après la BOAD, le 2^{ème} actionnaire institutionnel d'un établissement dont la construction institutionnelle est jusqu'à présent une réussite ».

Il a également rappelé l'engagement des autres institutions de l'UEMOA, notamment la Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et le Conseil Régional de

Développement (BOAD) qui œuvre en faveur d'un meilleur financement de l'habitat dans l'espace UEMOA. Elle offre aux établissements de crédit l'accès à des ressources longues, à des taux compétitifs, en vue du refinancement des prêts à l'habitat consentis à leurs clients. Son actionnariat comprend 54 banques commerciales de l'UEMOA, la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), et Shelter Afrique, une institution dédiée à la promotion et au

financement de l'habitat en Afrique et aujourd'hui la SFI.

La cérémonie de signature est intervenue dans le cadre de la visite au Togo du 8 au 9 février 2017 de deux Vice-présidents de IFC, à savoir Messieurs Jindong Hua en charge de la Trésorerie et Gavin Wilson en charge du « Asset Management Company », la filiale de la SFI qui gère les actifs. Les deux Vice-présidents étaient accompagnés d'une forte délégation comprenant, inter alia, Mesdames et Messieurs Vera Songwe (Directrice Régionale pour l'Afrique de l'ouest et du centre), Ronke Ogunsulire (Représentante Régionale couvrant le Togo), Franck Douamba (Chef de l'Unité Stratégie pour l'Afrique) Marcelle Ayo (Conseillère auprès du Vice-président), et Yakhara Sembene (Chargé des investissements Groupe Institutions Financières).

Etaient également présents à la cérémonie, plusieurs responsables d'institutions financières et autres maisons d'assurance.

El Hadj Tchaboré
(Hebdomadaire le Messager)

A propos de la CRRH-UEMOA

La CRRH-UEMOA est l'un des fruits de la coopération engagée en 2005 par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) pour la mise en place d'un marché hypothécaire dans les pays de l'UEMOA. Elle a pour mission d'offrir aux établissements de crédit de l'UEMOA des ressources longues pour le refinancement des prêts hypothécaires consentis à leurs clients, soit par émissions d'emprunts sur le marché financier régional, soit par la mobilisation de ressources concessionnelles auprès des partenaires au développement.

Pour plus d'informations sur la CRRH-UEMOA : www.crrhuemoa.org

Affaire syndicat des distributeurs agréés de mousse confort/ mousse confort

LE MOUVEMENT MARTIN LUTHER KING APPELLE À BOYCOTTER LES PRODUITS MOUSSE CONFORT AU TOGO

C'est dans un communiqué rendu public en début de semaine que le Mouvement Martin Luther King, la voix des sans voix, demande aux togolais de boycotter les produits Mousse Confort.

« Le MMLK dénonce les attitudes mesquines, arrogantes et mégalomanes de la société MOUSSE CONFORT dans le différend qui l'oppose à ses distributeurs agréés, il y a un moment et appelle à une mobilisation consciente pour boycotter leurs produits au Togo », dit le communiqué.

Pour le président du MMLK, Edoh Komi, Mousse confort est une usine de production de mousse, à l'instar des autres multinationales Libanaises en Afrique qui ont pour vocation de piller systématiquement les ressources africaines dans

l'insolence, l'orgueil, l'arrogance et le manque d'égard aux populations autochtones.

Le MMLK dénonce la concurrence déloyale dont serait victime les distributeurs agréés regroupés en Syndicat des Distributeurs de la Société MOUSSE CONFORT (SDSMC-TOGO) de la part de la société elle-même.

Il s'agit entre autres, selon le pasteur Edoh, de la diminution unilatérale des avantages tels que la remise sur les commandes, l'injustice des prix sur le marché, l'ouverture des magasins et des points de vente par la société où les prix sont fixés à la baisse par rapport aux distributeurs qui achètent les produits dans l'usine (29.500f à la



Pasteur Edoh Komi, président du MMLK

commande à l'usine contre 28.500f à la vente par les magasins associés et installés par la société elle-même). Ce comportement de mousse confort fait que les distributeurs tournent constamment en faillite et à perte.

Le MMLK dénonce par ailleurs, ces contraventions et abus qui portent des atteintes graves au contrat social qui lie la société MOUSSE CONFORT à ses distributeurs.

« Le MMLK, fidèle à ses idéaux de justice, de respect

de la dignité humaine et de droits pour tous, demande instamment à la Direction Générale de Mousse Confort d'honorer effectivement le contrat commercial qui le lie aux distributeurs et de respecter la liberté syndicale reconnue par le code du travail. Dans le cas échéant, le MMLK appelle les Togolais à boycotter les produits de MOUSSE CONFORT au profit d'autres sur le terrain et marquer strictement à la culotte les sociétés Libanaises dans notre pays », poursuit le communiqué.

Pour le pasteur Edoh Komi, l'Afrique ne saurait demeurer éperdument un champ de prospérité pour les affaires des multinationales étrangères...

La rédaction

Bilan des accidents de circulation et de la sécurité pour l'année 2016 5.393 CAS D'ACCIDENTS DONT 514 DÉCÈS

LE MINISTRE YARK DAMEHANE PROMET D'ACCENTUER LES CONTRÔLES AVEC SANCTIONS À LA CLÉ



Le Ministre Yark de la Sécurité et de la Protection civile Les accidents de circulation au Togo pour l'année écoulée s'élèvent à 5.393 cas dont 514 décès et 6.846 blessés. C'est le tableau dressé ce 11 février 2016 en conseil des ministres par le ministre de la sécurité et de la protection civile, le Colonel Yark Damehane.

Le corps des sapeurs pompiers ont du intervenir 5.501 fois pour cette même année en matière de secours d'urgence.

Autres problèmes qui relève de la sécurité, la criminalité, les trafics de tous genres et les homicides.

Et pour l'année 2016, c'est 82 cas de braquages qui ont été enregistrés dans le pays, 32 cas de vols à main armée, 92 cas d'homicide volontaire et 829 cambriolages.

Concernant le trafic illicite de stupéfiants, c'est près de 5000 kilogrammes de drogue qui ont été saisis. Plus de 10 000 kilogrammes de psychotropes et 45 000 kilogrammes de médicaments illicites.

Le trafic illicite des produits pétroliers enregistre de son côté environ 500 000 litres de carburant, 184 véhicules, 93 motos non immatriculées et 27 personnes déférées.

Pour ce qui concerne les accidents de la route les causes sont entre autres, l'excès de vitesse, les dépassements risqués, le non respect des feux tricolores, l'entrée imprudente dans la circulation et les freins inopérants.

C'est un tableau qui inquiète les autorités qui promettent de redoubler d'effort en matière de sécurité des citoyens.

Le ministre de la sécurité en est très conscient et promet l'accentuation des contrôles du permis de conduire, avec sanctions effectives à la clé aux contrevenants et les sensibilisations aussi accentuées.

Le gouvernement en appelle par ailleurs à la vigilance et au civisme des citoyens.

La rédaction

Sous l'égide du Ministère de la Communication, de la Culture, des Sports et de la Formation Civique

CHALLENGE MODEL AGENCY et level

Présentent

FIMO228 FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA MODE 228 4^{ème} Edition

DEFILE HOMME

VENDREDI 24 FEV 19H30 CENTRE CULTUREL FIL BLEU-AREMA

TENUE BLACK & GOLD

ibs FA DREAM GAMES SIK'A WAVE

(00228) 92 27 91 66 Jacqueslogoh@gmail.com www.yynet.be/challenge @FIMO228

Pour vos publicités et annonces
contactez :

90 04 71 59 / 90 26 15 54



Promo Saint Valentin

DU 13 AU 28 FEVRIER 2017

BONUS RECHARGEMENT INTERNET

- Renouvelez votre forfait avant échéance
- **Bénéficiez de 14 jours de validité en plus**



REPLACEMENT SANS FRAIS DE BATTERIE POUR LE TÉLÉPHONE illico 3i

- Sur présentation du reçu d'achat du téléphone ou de la batterie à remplacer



**Plusieurs surprises
vous attendent en agence !**

Pour plus de renseignements, composez le 119 ou le 22 22 01 19 si vous appelez d'un autre réseau.

www.togotelecom.tg